



N° 13616\*01

**DEMANDE DE DEROGATION**  
**POUR**     LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT  
 LA DESTRUCTION  
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE  
**DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
 Adresse :    **N° 5, rue Drouot**  
 Commune :    **PARIS**  
 Code postal    **75 009**  
 Nature des activités : **Production d'énergie**  
 Qualification : **Société de développement photovoltaïque**

**B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe	5 ind.	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de chasse ou gîtes diurnes temporaires dans les boisements mixtes et résineux du site.
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	5 ind.	Dérangement de quelques rares individus sporadiques en phase de chasse ou de transit, pendant la période de travaux.
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit rhinolophe	5 ind.	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de chasse (lisières forestière et clairières ou prairies bordant le site) ou gîtes diurnes temporaires dans les boisements mixtes du site.
<i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches	5 ind.	Dérangement de quelques rares individus sporadiques en phase de chasse ou de transit, pendant la période de travaux.
<i>Myotis bechsteinii</i> Murin de Bechstein	5 ind.	Dérangement de quelques rares individus en phase de chasse ou de transit, pendant la période de travaux et dégradation d'habitats de chasse dans les parties forestières de feuillus.
<i>Myotis nattereri</i> Murin de Natterer	5 ind.	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de chasse ou gîtes diurnes temporaires dans les boisements mixtes et résineux du site.
<i>Plecotus auritus</i> Oreillard roux	5 ind.	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de chasse ou gîtes diurnes temporaires dans les boisements mixtes et résineux du site.
<i>Plecotus macrobullaris</i> Oreillard montagnard	5 ind.	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de chasse dans les clairières du site et les boisements les plus clairs de pins.
<i>Euphydryas aurinia</i> Damier de la succise	1 ha	Destruction ou dégradation des habitats et stations de plantes hôtes
<i>Maculinea arion</i> Azuré du serpolet	1 ha	Destruction ou dégradation des habitats et stations de plantes hôtes
<i>Maculinea alcon rebeli</i> Azuré de la croisettes	1 ha	Destruction ou dégradation des habitats et stations de plantes hôtes
<i>Pelodytes punctatus</i> Pelodyte ponctué	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de dispersion terrestre



<i>Bufo bufo</i>	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de dispersion terrestre
Crapaud commun		
<i>Salamandra salamandra</i>	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats favorables
Salamandre tachetée		
<i>Zamenis longissimus</i>	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats
Couleuvre d'Esculape		
<i>Coronella austriaca</i>	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats
Coronelle lisse		
<i>Hierophis viridiflavus</i>	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats
Couleuvre verte et jaune		
<i>Vipera aspis</i>	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats dans des zones d'affleurement rocheux ou des murets.
Vipère aspic		
<i>Aquila chrysaetos</i>	1 couple	Dérangement occasionnel sur le territoire de chasse d'un couple.
Aigle royal		
<i>Circaetus gallicus</i>	1 couple	Dérangement occasionnel dans des habitats d'alimentation en phase de travaux.
Circaète Jean-le-Blanc		
<i>Sylvia communis</i>	3 couples	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats dans de fourrés et landes à genêts.
Fauvette grisette		
<i>Jynx torquilla</i>	2 couples	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats dans les boisements de pins ou de chênes.
Torcol fourmilier		
<i>Lullula arborea</i>	2 couples	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des clairières et zones bocagères, landes.
Alouette lulu		
<i>Emberiza citrinella</i>	2 couples	Dérangement occasionnel des habitats d'alimentation en phase de travaux.
Bruant jaune		
<i>Caprimulgus europaeus</i>	3 couples	Dérangement des individus pendant la phase de travaux destruction ou dégradation de milieux semi-ouverts (landes à geneès)
Engoulevent d'Europe		
<i>Lanius collurio</i>	2 couples	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et sur des zones de chasse bocagères fréquentées occasionnellement
Pie-grièche écorcheur		
<i>Falco tinnunculus</i>	1 couple	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats de chasse (prairies/haies).
Faucon crécerelle		
<i>Milvus migrans</i>	2 couples	Dérangement occasionnel des individus pendant la phase de travaux et sur des zones de chasse ouvertes peu fréquentées.
Milan noir		
<i>Dendrocopos minor</i>	2 couples	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats dans les boisements et landes à genêts..
Pic épeichette		
<i>Dryocopus martius</i>	2 couples	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats dans les boisements.
Pic noir		
<i>Muscardinus avellanarius</i>	3 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des boisements mixtes, ronciers et landes à genêt.
Muscardin		
<i>Sciurus vulgaris</i>	5 individus	Dérangement des individus pendant la phase de travaux et destruction ou dégradation des habitats dans les boisements de pins ou de chênes.
Ecureuil roux		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers



### C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION \*

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	<b>Motif d'intérêt public majeur</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**L'opération a pour objectif de développer une centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 51 MWh, équivalent à la consommation de 25 000 foyer dans le département des Alpes-Maritimes, déficitaire du point de vue des sources locales de production électrique (90% de sa consommation d'électricité est importée), alors que son réseau ne permet pas de garantir un approvisionnement externe continu (1 seule ligne THT). La construction d'un poste source à proximité participe à la pertinence de l'installation. Le projet possède donc une portée régionale.**

### D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

#### D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

- Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés :
- Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
- Capture manuelle  Capture au filet   
Capture avec époussette  Pièges  Préciser :  
Autres moyens de capture  Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses  Préciser :  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser :  
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

#### D2. DESTRUCTION\*

- Destruction des nids  Préciser : ...  
Destruction des œufs  Préciser : ...  
**Destruction des animaux**  Par animaux prédateurs  Préciser :  
Par pièges létaux  Préciser :  
Par capture et euthanasie  Préciser :  
Par armes de chasse  Préciser :  
**Autres moyens de destruction**   
Préciser : **Intervention des engins de chantiers (défrichage, coupe d'arbres, terrassement...) pendant la phase de travaux.**

#### D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE\*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser :  
Utilisation d'animaux domestiques  Préciser :  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser :  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser :  
Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser :  
Utilisation d'armes de tir  Préciser :  
**Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle**   
Préciser : **Engins de chantier pendant les défrichements et travaux**

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION \*

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : **Master biologie-écologie**  
Formation continue en biologie animale recherche  Préciser : **Contribution aux programmes d'inventaires, suivi,**  
Autre formation  Préciser : **Ecologie**



#### F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : d'août 2019 à septembre 2020.....  
ou la date : .....

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Sud-Provence-Alpes-Côte d'azur  
Départements : Alpes-Maritimes (06)  
Cantons :  
Commune : Andon

#### H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires .....   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace..

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir les tableaux ci-après récapitulants les mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement, de suivi et de compensation prévues au projet.

#### I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  
.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

**Le maître d'ouvrage se fera accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale pour toute la durée des travaux et le suivi écologique post-implantation, laquelle sera tenue de réaliser le contrôle du bon déroulement de l'opération et d'en établir les comptes-rendus de visite. Le projet sera également suivi par un comité composé du parc naturel régional des Préalpes d'azur, d'acteurs socio-économiques locaux, des services de l'Etat, des collectivités territoriales concernées et de représentant du groupe d'experts régionaux.**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Paris

Le 14 septembre 2018

Votre signature

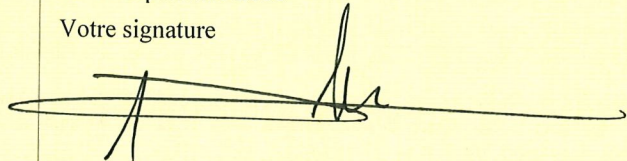




Tableau 1 : Liste des mesures d'évitement et de réduction du projet

CODE DE LA MESURE		INTITULE DE LA MESURE
<b>EVITEMENT</b>		
E.1.1.b		Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire
<b>REDUCTION EN PHASE DE TRAVAUX</b>		
R.1.1.a		Limitation, adaptation des emprises des travaux et réduction de la surface à défricher avec maintien des talwegs et corridors
R.1.1.c		Balisage préventif et mise en défens des habitats et espèces patrimoniales en phase de travaux
R.2.1.b		Modes particuliers d'évacuation des résidus de chantier : gestion des déchets
R.2.1.d		Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux de chantier
R.2.1.f		Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
R.2.1.h		Clôture et dispositif de franchissement provisoire adapté aux espèces animales présentes
R.2.1.k		Dispositif de limitation des nuisances envers la faune : méthodes de défrichement et d'abattage particulier des arbres
<b>REDUCTION EN PHASE D'EXPLOITATION</b>		
R.2.2.k		Plantations visant à la mise en valeur paysagère et à favoriser la faune
R.2.2.o		Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet
R.3.1.a et R.3.2.a		Adaptation de la période des travaux à la biologie des espèces présentes

Tableau 2 : Liste des mesures d'accompagnement et de suivi

CODE DE LA MESURE		INTITULE DE LA MESURE
MA 1		Assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale en phase de travaux
MS 1		Suivi écologique post-implantation

Tableau 3 : Liste des mesures de compensation

	INTITULE MESURE	SURFACE / LINEAIRE	COUT	DUREE	DEBUT
A.2.d	Pérennisation des mesures compensatoires : mise en place d'Obligations Réelles Environnementales	185 ha	Globalisé avec la mesure C.3.2.b	Durée du projet (20 ans)	Année N
C.2.1.g	Aménagements favorables à la faune : restauration de murets et création de tas de pierres	5 points favorables à la petite faune + linéaire de restauration des murets non comptabilisable à ce stade	95 000 €	Durée du projet (20 ans)	Année N
C.3.2.b	Mise en place de modes de gestion alternative plus respectueuse des milieux naturels : pâturage extensif, création de clairières et création d'îlots de sénescence	Pâturage (sylvo-pastoralisme) Eclaircissement Ilots de sénescence	300 000 €	Durée du projet (20 ans)	Année N
A.4.1.b	Approfondissement des connaissances scientifiques sur les chiroptères	Principalement sur la commune voir du PNR des Préalpes d'Azur	80 000 €	Durée du projet (20 ans)	Année N + 1
A.6.1.b	Mise en place d'un comité de suivi	La surface du	50 000 €	Durée du	Année N

	INTITULE MESURE	SURFACE / LINEAIRE	COUT	DUREE	DEBUT
	des mesures ERC	projet et des parcelles compensatoires		projet (20 ans)	
A.9	Engagement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage	La surface du projet et des parcelles compensatoires	20 000 €	Durée du projet (20 ans)	Année N
<b>TOTAL DES MESURES DE COMPENSATION</b>			<b>545 000 €</b>		